



Nombre de Conseillers Elus : 11
Conseillers en fonction : 11
Conseillers présents : 10

COMMUNE DE HANDSCHUHEIM

PROCES-VERBAL

SEANCE du 01 Juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le premier juillet à vingt heures, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la mairie sous la Présidence de Monsieur Alfred SCHMITT, Maire et sur convocation qui leur a été adressée en date du 25 juin 2024.

Membres présents : Mme. BARTH Stéphanie, M. HELLUY Martial, Mme. KIBLER Louise, M. KOERCKEL Jacques, M. MEUNIER Alain, M. MICHEL Vincent, M. OBRECHT Jean-Michel, Mme RISCH-MINKER Fabienne, M. WICK Bernard.

Membres excusés : Mme. EBERSOLD Katia

Membres bénéficiant d'une procuration :

Secrétaire de séance : Mme. KIBLER Louise

Secrétaire auxiliaire : Mme. ZAVAGNI Stéphanie

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu de la séance précédente
3. Renouvellement du contrat d'accompagnateur de transport scolaire rentrée 2024-2025
4. Dispositif de sauvegarde de la Maison alsacienne et du bâti traditionnel
5. Décision du maire
6. Divers

Le Maire accueille et salue les membres du conseil municipal et ouvre la séance à 19h30.

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions de l'art. L 2212-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, désigne Mme KIBLER Louise, en qualité de secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-23 et R.2121-9,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte le compte rendu de la séance du 8 avril 2024.

1. RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ACCOMPAGNATEUR DE TRANSPORT SCOLAIRE RENTREE 2024-2025 :

Le maire rappelle l'obligation de renouveler le poste d'accompagnateur de transport scolaire à chaque rentrée scolaire du fait du décompte de la durée hebdomadaire annualisée.

Il informe que pour cette année scolaire 2024-2025, l'agent interviendra, comme les années précédentes, 4 jours par semaine, hors vacances scolaires durant la période du 02 septembre 2024 au 04 juillet 2025, à raison de 8 heures par semaine. Le décompte 2024-2025 fixe à 7,47/35^{ème} soit 7h et 28 minutes la durée hebdomadaire de service calculée, selon un décompte du CDG 67 ainsi qu'un planning qui seront remis à l'agent.

Après avoir entendu les explications fournies ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide de :

La création d'un emploi permanent d'accompagnement de transport scolaire à temps non complet, à raison de 7,47/35^{ème} à compter du 02 septembre 2024, pour les fonctions d'accompagnement de transport scolaire et dont les attributions consisteront :

- À accueillir et encadrer les enfants qui prennent le transport scolaire entre l'arrêt de bus de Handschuheim et le groupe scolaire d'Ittenheim-Handschuheim, avec une prise en charge dès la sortie des classes jusqu'à la restitution aux parents et inversement. Les horaires de travail de l'agent, répartis sur 4 jours, correspondent aux horaires du transport scolaire et des sorties de classes, selon un planning remis à celui-ci.

La durée hebdomadaire de service de l'emploi est fixée à :

- **7,47/35^{ème}**

Cet emploi permanent peut également être pourvu par un agent contractuel lorsqu'il ne peut l'être par un fonctionnaire, sur le fondement de l'article 3-3 de la loi n°84-53.

Dans ce cas, la rémunération se fera sur la base de **l'échelle C :**

- **L'indice brut : 558, indice majoré : 478**

2. DISPOSITIF DE SAUVEGARDE DE LA MAISON ALSACIENNE ET DU BATI TRADITIONNEL

Le Maire rappelle aux membres du Conseil que la Communauté de Communes du Kochersberg a adhéré en 2019 au dispositif départemental de sauvegarde et de valorisation de l'habitat patrimonial qui vise à soutenir les projets d'habitat dans les immeubles présentant un caractère patrimonial avéré. Dans le cadre de ce dispositif, les aides départementales sont complétées par une aide de la communauté de communes et de la commune d'implantation du projet.

La Collectivité européenne d'Alsace (CEA) a adopté en 2023 un nouveau dispositif plus ambitieux avec notamment un plafond d'aide des projets qui pourra atteindre 40 000 € dans le cas où les collectivités du bloc local (communes/EPCI) adhèrent à ce nouveau dispositif.

L'engagement à la démarche de la Collectivité européenne d'Alsace permettrait un soutien plus fort des projets sur notre territoire.

3 choix possibles :

- Sans implication de la part du bloc local, le plafond se situe à 10 000 € de subvention maximum (sur les territoires ayant délégué les aides à la pierre à la Collectivité européenne d'Alsace).
- Notre adhésion à la démarche de cofinancement des projets sur notre territoire porte le plafond de subvention à 30 000 €.
- Notre engagement à la mise en œuvre d'une étude d'identification du patrimoine respectant le cahier des charges fourni par la CEA couplé avec notre adhésion à la démarche de cofinancement des projets sur notre territoire portent le plafond des dépenses subventionnables à 40 000 €.

Le Maire rappelle que cette étude d'identification du patrimoine a été menée par les communes dans le cadre du PLUi.

Vu la délibération n° CD-2023-3-6-2 du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace portant sur la politique Maison Alsacienne du XXI^e siècle du 19 juin 2023 ;

Vu le règlement du Fonds de Sauvegarde de la Maison Alsacienne et du Bâti Traditionnel de la Collectivité européenne d'Alsace, approuvé par délibération de la Commission Permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace du 13 novembre 2023 ;

Vu la convention-cadre de partenariat au titre du Fonds de sauvegarde de la maison alsacienne et du bâti traditionnel entre la Collectivité européenne d'Alsace, le PNRVN et le CAUE Alsace ;

Vu le cahier des charges des études d'identification du patrimoine de la Collectivité européenne d'Alsace ;

Vu la délibération de la Communauté de communes du Kochersberg en date du 30 mai 2023 pour adhérer au dispositif de sauvegarde de la politique Maison Alsacienne du XXI^e siècle mis en œuvre par la CEA ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas délibérer et d'ajourner ce point.

3. DECISIONS DU MAIRE

Le Maire présente l'ensemble des devis depuis la dernière séance du Conseil Municipal en date du vote du budget du 08 avril 2024 concernant le projet d'aménagement des cavurnes et du jardin du souvenir. Seul le devis des cavurnes a été retenu dans l'immédiat, étant donné que la commune n'a pas obligation de création d'un jardin des souvenirs.

- Devis N° Cavurnes-RS1-2405012 du 27/05/2024 du fournisseur MEAZZA d'un montant de 11 325,60 TTC concernant la fourniture de cavurnes.

Cette dépense sera imputée sur le compte 21316, dans le budget de la commune

4. DIVERS :

- Urbanisme : CU 067 181 24 R0003 + DIA vente terrain secteur colline
CU 067 181 24 R0004 + DIA vente maison rue des Rivières
DP 067 181 24 R0003 : division de terrain secteur Ackerzehn
- Retour fête de la Bibliothèque.
- Remerciements à Stéphanie BARTH pour son implication lors de la soirée de dépouillement du 1^{er} tour.
- Remerciements à Louise pour l'implication et la qualité des articles ainsi qu'à toutes les personnes qui ont participé.
- Le maire rend compte de la réunion dans le cadre des travaux non règlementaires du PC AFONSO et informe que le PV d'infraction a été envoyé fin juin au parquet.
- Le maire informe que l'accompagnatrice du transport scolaire est en arrêt jusqu'en septembre et est remplacée actuellement par la deuxième ATSEM.
- Le maire informe que les cours de Yoga se tiendront les mardis soir au lieu du mercredi de 18h15 à 19h30 suivi du 2^{ème} cours de 19h30 à 20h45. Voir avec la société de nettoyage pour un éventuel changement de planning.
- Demande de location de la salle pour un habitant de Quatzenheim sans parrainage, le week-end du 18/08/2024.

- Animation Bistro éphémère de l'animation jeunes du Kochersberg le mardi 06 août 2024. A voir pour éventuellement solliciter l'association Happy Händschners en complément et investir l'aire de jeux, nouvellement équipée d'éclairage & point buvette + atelier mercredi 10 juillet 11h à 17h.
- RDV avec Madame AUTIER Sandra, qui cherche à promouvoir son activité dans le Kochersberg, pour un accompagnement en nutrition, activité sportive, sommeil et articulation des temps de vie, par des interventions en extérieur dans les parcs et aires de jeux. Proposition éventuelle d'une intervention découverte couplée à l'inauguration de la nouvelle aire de jeux.
- Réflexion sur les réseaux ES et Fibre à la suite des travaux au n° 27 rue Principale.
- Confirmation des répartitions de la permanence du 2^{ème} tour du 07 juillet (Jean -Michel bascule sur le créneau de 11h30 à 15h30 et Jacques sur celui de 8h00 à 11h30. Tableau envoyé par courriel.
- Note été & distribution Cocoriko.

Annexe point 3 : décompte durée hebdomadaire 2024-2025

Annexe point 4 : modèle délibération com.com

Annexes point 5 : devis

Annexes point divers : plans et documents

L'ensemble des points de l'ordre du jour ayant été abordé, après un dernier tour de table, M. le Maire lève la séance à 21h15 en remerciant les conseillers de leur participation active.